



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 7 octobre 2025

(3)

[*Français*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui, à 9 h 30, dans la pièce B30 de l’édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l’honorable Peter Harder, c.p., (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Burey, Downe, Harder, c.p., McNair, Petitclerc, Saint-Germain, Surette, Tannas, Wells (*Alberta*), White, Youance et Yussuff (13).

Participant à la réunion : Joëlle Nadeau, greffière principale et Madgina Mesidor, greffière législative, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre; François Delisle et Erin Virgint, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 juin 2025, le comité poursuit son étude sur l’inclusion de dispositions concernant la période des questions avec un ministre dans le *Règlement du Sénat*, avec des recommandations quant aux amendements.

TÉMOINS :

Groupe des sénateurs indépendants :

L’honorale sénatrice Raymonde Saint-Germain, facilitatrice.

Groupe des sénateurs canadiens :

L’honorale sénateur Scott Tannas, leader.

Groupe progressiste du Sénat :

L’honorale sénatrice Judy A. White, leader adjointe.

Les honorables sénateurs Saint-Germain, Tannas et White font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 10 h 36, la séance est suspendue.

À 10 h 38, la séance reprend.

Le comité discute d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que la date d'échéance pour l'appel à commentaires soit prolongée d'une semaine.

Il est convenu que les honorables sénateurs Pierre Moreau, c.p., et Claude Carignan, c.p., témoignent dans le cadre de cette étude, le 28 octobre 2025 à 10 h 30.

Il est convenu que l'honorable Marc Gold, c.p., ancien représentant du gouvernement au Sénat et l'honorable Steven MacKinnon, c.p., leader du gouvernement à la Chambre des communes soient invités à témoigner dans le cadre de cette étude, le 21 ou le 28 octobre 2025.

Il est convenu que le président soit autorisé à demander au Sénat que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité conformément à l'article 12-7(2) du Règlement au cours de la première session de la quarante-quatrième législature soient renvoyés au comité.

À 10 h 55, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Maxime Fortin